

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RECITE
17 MAI 2004
BOUS-PREFECTURE
de LANGON-GDE

De la commune Mairie de FARGUES

Séance du 03 mai 2004

L'an deux mille quatre, le 3 mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. AUGEY Pierre, Maire.

Etaient présents : MM.

AUGEY, Maire, Mr RONCOLI, Mmes ANDREU, SORE, Mr JOUSSET, Adjoint, Mmes AUGEY, BEDOURET, LAPORTE, POMMAT, RUIZ, Mrs BERNARD, BONNEMAZOU, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : Mme POUPARD

Nombre de conseillers	
- en exercice	14
- présents	13
- votants	12
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

28 avril 2004

Date d'affichage :

28 avril 2004

OBJET

PISTE CYCLABLE
"VOIE FERREE BAZAS-
LANGON.

Voitants : 12

Pour : 12

Contre : 0

M.RONCOLI Robert a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait exprimé par le Conseil Général de mise à disposition de la voie ferrée Bazas-Langon afin de prolonger la piste cyclable jusqu'à Langon.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

SOUHAITE le maintien de la voie ferrée desservant la zone d'activité inscrite au Plan d'Occupation des Sols de Fargues, permettant ainsi aux entreprises l'envoi des marchandises par ferroutage plutôt que par route.

Toutefois et afin de permettre le raccordement de la piste cyclable de Roaillan à Langon, le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition par le Conseil Général de la plate-forme de la dite voie depuis la limite de Roaillan à l'ex P.N. n° 5. Le Conseil Municipal s'engage par ailleurs à mettre à disposition du Conseil Général l'emprise nécessaire dans sa zone d'activité pour rejoindre en piste cyclable la V.C. n° 32 dite de "la Rame" depuis l'ex. P.N. n° 5.

Le Maire,



Signature